

Régie des Eaux de Bonneville  
Communauté de Communes Faucigny Glières  
Commune de BONNEVILLE

\*\*\*\*\*  
Annexes Sanitaires  
Volet Eaux Usées  
\*\*\*\*\*

**Zone d'assainissement collectif :**

- Assainissement collectif existant
- Réseau Unitaire existant
- Réseau EU existant
- Réseau EU de refolement
- STEP existante
- Assainissement collectif futur (court, moyen et long terme)

**Zone d'assainissement non collectif :**

- Assainissement non collectif
- Réseau EP
- Fosse
- Cunette EP

**Divers :**

- PLU (Zones U et AU)
- Périétre de protection de captage (PI immédiat, PR rapproché, PE éloigné)
- Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique soumis à autorisation/déclaration Loi sur l'eau


Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du ..... approuvant le PLU de Bonneville.  
Le Maire, Martial Soddier

Date : Avril 2016  
Echelle: 1/10 000  
Fichier: AS\_EU\_BONNEVILLE.dwg  
Dessin: R. KUZNIK

**NICOT** INGENIEURS CONSEILS  
Rue Alphonse, 27 rue Classique  
74050 AMAGNY - CHAMOUX  
Tel: 04.50.24.00.91 / Fax: 04.50.01.08.23  
www.nicot-assainissement.com  
E-mail: contact@nicot-ic.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<<Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés>> <<Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite>>



Carte d'Aptitude des Sols et des Milieux à l'Assainissement Non Collectif

**ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :**

- Vert :** Terrain perméable en surface, pente faible ou nulle.  
-> Filrière conseillée: Fosse septique toutes eaux - épanchage
- Vert 2' :** Terrain moyennement perméable - Grande surface disponible  
-> Filrière conseillée : Fosse septique toutes eaux - épanchage en pente
- Saumon :** Terrain moyennement perméable dès la surface, pente moyenne.  
-> Filrière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé
- Rose' :** Terrain perméable en surface et en profondeur, pente faible ou nulle.  
-> Filrière conseillée: Filrière fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical non drainé
- Rose' :** Terrain perméable en surface et en profondeur, pente faible ou nulle.  
-> Filrière conseillée: Filrière fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical non drainé en terre

**ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :**

- Orange' :** Terrain moyennement perméable.  
-> Filrière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé  
-> En cas de manque de place: Filrière conseillée: Filrière compacte ou "Innovante"  
Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'Aptitudes des Milieux" et dans le guide des filières techniques.
- Rouge' :** Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation.  
-> Filrière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé étanche -Rejet dans le milieu hydraulique superficiel  
-> En cas de manque de place ou topographie difficile: Filrière conseillée: Filrière compacte ou "Innovante"  
Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'Aptitudes des Milieux" et dans le guide des filières techniques.

\*Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".  
Le service public d'assainissement est confié à la Communauté de Communes "Faucigny Glières" dans la délimitation des périmètres, des capacités, des charges prévues pour chaque filière, les règles techniques d'implantation et de conception à respecter. Lors de l'élaboration de tout projet d'assainissement non collectif, ce service a le droit de demander au pétitionnaire une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif proposé. En cas de doute avant ou sur les propositions techniques faites par le pétitionnaire ou le prestataire soucieux réaliser une autre filière que celle préconisée par cette carte, une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.

**Possibilités de rejet :**

- ..... Limite des sous bassins versants
- 7/21 Nombre d'habitations/Nbre d'éq.-habitants
- IS= 24/32 Indice de saturations= Nbre d'équ/hab existants / Nbre d'équ/hab critiques
- Indice saturé
- Rejet déconseillé
- Indice presque saturé
- Rejet tolérable
- Indice non saturé
- Rejet possible